



## Conseil municipal 2017 : compte-rendu du 22 décembre

### CHÉCY

L'an deux mil dix-sept, le vingt-deux décembre à 19 heures 00 minutes.

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Vincent VALLIES, maire de Chécy.

Présents : M. VALLIES, Mme BAULINET, M. RABILLARD, Mme GLOMERON, M. TINSEAU, Mme DAUDIN, M. GACHET, Mme PELLE-PRINTANIER, M. TAFFOREAU, M. LEPAULT, M. LETELLIER, Mme GACOIN, M. DUVAUX, Mme COLLADANT, Mme GRANDVILLIERS, M. DOUCET, Mme CHARDERON, Mme PUGIN, M. CHERRIER, Mme HERINO, Mme FELIX, M. SIMON.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. PIZZINAT ayant donné pouvoir à M. TINSEAU  
Mme PERROT ayant donné pouvoir à M. COLLADANT  
M. TOULOUGOUSSOU ayant donné pouvoir à M. RABILLARD  
Mme BONNEVILLE ayant donné pouvoir à M. CHERRIER  
M. LEPRETRE ayant donné pouvoir à M. CHOussy

Absents excusés :

Mme PICARD  
M. CHOussy, à partir de 20h40

Formant la majorité des membres en exercice,  
Mme Laëtitia HERINO a été désignée secrétaire de séance

### INSTALLATION DU NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL D'ENFANTS

Monsieur le Maire, Mme BAULINET, Mme DAUDIN et Mme GRANDVILLIERS précèdent à l'installation du nouveau conseil municipal d'enfants. A cette occasion, une écharpe officielle est délivrée à chaque enfant.

### FINANCES, RESSOURCES HUMAINES, TRANQUILLITE PUBLIQUE

1) Vote du budget principal et annexe

Le conseil municipal approuve à la majorité (23 pour, 3 contre) le budget principal et le budget annexe primitif 2018.

Ce budget est équilibré à 10 390 466 € en section de fonctionnement et 3 905 737 € en section d'investissement.

Le budget annexe «location de salle» s'équilibre à 387 355 € en section de fonctionnement. Ce budget n'a pas de section d'investissement.

2) Demande subvention au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux)

Le conseil municipal adopte à l'unanimité la réhabilitation de l'accueil de loisirs sans hébergement de Beauregard et sollicite l'octroi d'une subvention au titre de la DETR. Il arrête les modalités de financement suivantes :

	MONTANT HT	%
<b>DEPENSES</b>		
MOE	105 000,00 €	100
TRAVAUX + DIVERS	895 000,00 €	
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>1 000 000,00 €</b>	
<b>RECETTES</b>		
DETR	350 000,00 €	35
Département volet 2	161 500,00 €	16
CAF	130 000,00 €	13
<b>Autofinancement</b>	<b>358 500,00€</b>	<b>35</b>
	<b>1 000 000,00 €</b>	

3) Transfert des contrats de prêts afférents aux compétences transférées à Orléans Métropole,  
 Le conseil municipal **à l'unanimité** décide de transférer, au 1er janvier 2018, les emprunts dont la liste figure ci-dessous et autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires à ce transfert.

Collectivité	Numéro de l'emprunt	Nom de l'organisme prêteur	Type de taux	CRD PRÊT TOTAL	Capital restant dû au 31/12/2017 et transféré à Orléans Métropole	
					% DE REPARTITION	MONTANT TRANSFERE
CHECY	70033846031	CREDIT AGRICOLE CENTRE LOIRE	Taux fixe 3,72	337 500,00 €	32%	108000
	MIN227421EUR/02 35131/003	SFIL	Taux fixe 3,95	405 000,00 €	100%	405000
	PPP	AUXIFIP		704 804,44 €	100%	704804,44
	PPP	INEO		150 071,42 €	100%	150071,42
	<b>TOTAL</b>				<b>1 597 375,86 €</b>	

4) Convention avec les professionnels de la santé caciens

Préoccupée par la démographie médicale nettement insuffisante, la ville s'est rapprochée des professionnels de la santé caciens, en particulier ceux du centre bourg afin d'étudier ensemble toutes les solutions possibles pour faire évoluer à la hausse le nombre de médecins. C'est pourquoi, il est proposé de permettre la passation d'une convention avec les professionnels de santé afin de déterminer ensemble les actions à mener pour le recrutement de médecins généralistes et de fixer les modalités de participation financière de la ville à cette démarche.

Le conseil municipal **à l'unanimité** approuve les termes de la convention et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

5) Modification de tableau des effectifs à compter du 1er janvier 2018

Le conseil municipal modifie **à l'unanimité** le tableau des effectifs des emplois permanents à compter du 1er janvier 2018 de la manière suivante :

- Suppression d'un poste de technicien territorial principal 1ère classe à temps complet
- Suppression d'un poste d'agent de maîtrise principal à temps complet
- Suppression d'un poste d'agent de maîtrise à temps complet
- Suppression de cinq postes d'adjoint technique principal 2ème classe à temps complet
- Suppression de sept postes d'adjoint technique à temps complet
- Suppression d'un poste d'adjoint technique à temps non complet (20/35ème)
- Création d'un poste d'adjoint technique principal 2ème classe à temps non complet (17h30/35ème).

6) Tarif de la restauration du personnel

Le conseil municipal fixe **à la majorité** (25 pour, 1 contre) les tarifs de la restauration du personnel communal tels qu'ils sont exposés ci-dessus à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018. Ce tarif augmente de 2% pour l'année 2018.

	Tarifs 2018
Restauration du personnel communal (plein tarif)	4,68 €
Agents métropolitains	4.68 €
Agents recrutés en : § Contrat aidés § Contrat d'apprentissage § A temps non complet pour un horaire inférieur à 28 heures hebdomadaires § Etudiants stagiaires bénéficiant d'une convention de stage avec la mairie	2,49 €
Restauration du personnel enseignant	4,68 €

7) Mise en œuvre des transferts de compétences. transfert de personnel de la commune de Chécy vers Orléans Métropole

Le conseil municipal **à la majorité** (25 pour, 3 abstentions) approuve le transfert des personnels communaux à Orléans Métropole et prend acte de la fiche d'impact et de son annexe.

Il approuve les dispositions de la convention de mise à disposition de service descendante à passer entre la commune de CHECY avec Orléans Métropole.

Il approuve les dispositions de la convention de mise à disposition de service ascendante à passer entre Orléans Métropole et la commune de CHECY.

Il délègue Monsieur le Maire ou son représentant pour signer tous les actes et documents afférents à ce transfert.

8) Transfert de compétences facultatives

Le conseil municipal approuve **à l'unanimité** le transfert des compétences facultatives suivantes à la métropole, ainsi que la modification des statuts correspondante d'Orléans Métropole :

- missions complémentaires à la compétence GEMAPI, au sens des I et I bis de l'article L. 211-7 du code de l'environnement ;
- création et gestion d'une fourrière animale ;
- aménagement et gestion du Parc Floral de La Source, Orléans-Loiret ;
- Ecole supérieure d'art et de design (ESAD) d'Orléans.

9) Tarifs d'occupations diverses du domaine public (forains, cirques spectacles, commerce de déballage)

Le conseil municipal approuve **à l'unanimité** la délibération modifiant les droits de place pour occuper le domaine public lors des circonstances suivantes, applicables au 1er janvier 2018 comme suit :

<b>a) Conditions d'installation des forains pour les fêtes et manifestations, par période de 8 jours</b>	<b>Tarif 2018</b>	<b>Tarif 2002</b>
Forains (par manège)	<b>205 Euros</b>	<b>155 Euros</b>
Caution	<b>(+2% par an /15 ans) 305 Euros</b>	<b>305 euros</b>
Cirques (chapiteau de +50 m <sup>2</sup> )	<b>205 Euros</b>	<b>155 Euros</b>
Tarif	<b>(+2% par an /15 ans)</b>	
Caution	<b>305 Euros</b>	<b>305 Euros</b>
<b>b) Représentation de spectacles itinérants (petits cirques avec chapiteau de -50 m<sup>2</sup>, théâtre, marionnettes, acrobates, cascades automobiles,...)</b>		
Spectacle (par jour)	<b>41 Euros</b>	<b>N'existe pas</b>
Caution	<b>305 Euros</b>	<b>N'existe pas</b>
<b>c) Droits de stationnement : camions d'outillage, commerces de déballage</b>		
Occupation (par jour)	<b>41 Euros</b>	<b>31 Euros</b>

**ENFANCE – CULTURE – SPORT – ASSOCIATIONS**

1) Avenant n°3 à la convention de partenariat 2016-2018 entre la ville de Chécy et l'association l'Antirouille pour l'organisation du festival HEY GAMINS ! 2018

Il est proposé un troisième avenant à la convention 2016-2018 pour l'organisation du festival HEY GAMINS ! 2018, intégré à la programmation culturelle de la ville de Chécy.

Le conseil municipal autorise **à l'unanimité** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°3 à la convention de partenariat 2016-2018 entre la ville de Chécy et l'association L'Antirouille.

**ESPACE PUBLIC - DEVELOPPEMENT DURABLE – BATIMENTS – URBANISME**

1) Avenant N°1 au traité de concession France Loire

Le conseil municipal approuve **à l'unanimité** les termes de l'avenant n°1 du traité de concession de la ZAC « Les Hauts de Grainloup » lequel prévoit que les cessions se feront avant le 31 mars 2018 et d'accepter la cession des parcelles visées plus haut pour le montant prévu au traité de 1 000 000€.

## 2) Cession de parcelle à France Loire pour l'aménagement des Hauts de Grainloup

Le conseil municipal décide **à la majorité** (24 pour, 2 abstentions) d'aliéner à France Loire domiciliée 33 Rue du Faubourg de Bourgogne - 45000 ORLÉANS, les parcelles sises au lieudit "Terres de la Guignardière", cadastrées AE 8, 242, 378 et 379 pour une contenance totale de 152 768 m<sup>2</sup>, au prix de 1 million d'euro.

Le conseil municipal charge Maître LOUESSARD Yvan, notaire, BP 2141 - 45011 ORLEANS CEDEX 01 (Loiret) d'établir l'acte correspondant.

## **EMPLOI - FORMATION - VIE ECONOMIQUE**

### 1) Ouverture des commerces de détail le dimanche - Année 2018

Le Conseil Municipal **à la majorité** (15 pour, 7 abstention, 3 contre) donne un avis favorable sur le nombre d'ouvertures dominicales des commerces de détail pour l'année 2018 telles que présentées ci-dessous.

#### **Commerce toutes branches d'activités (amplitude maximale)**

Année 2018 :	14 janvier	16 décembre
	1 <sup>er</sup> juillet	23 décembre
	2 septembre	30 décembre
	9 décembre	

#### **Commerces alimentaires de plus de 400 m<sup>2</sup> et commerces de la galerie Chécy Belles Rives (amplitude maximale)**

Année 2018 :	26 août	16 décembre	<b>+ jours fériés :</b>
	2 septembre	23 décembre	10 mai
	2 décembre	30 décembre	14 juillet
	9 décembre		1 <sup>er</sup> novembre

## **INFORMATIONS DIVERSES**

Monsieur Frédéric GACHET donne une information au conseil municipal sur la démarche engagée avec les enseignants et les parents d'élèves sur la révision des rythmes scolaires.

Madame Régine DAUDIN indique que la manifestation du téléthon s'est bien déroulée et les fonds récoltés sont au niveau de l'année dernière.

## **INFORMATIONS LÉGALES**

Décision	Service ou organisme concerné	Objet	Entreprise	Montant TTC
2017.11.22	RH	Location d'un local à la SCI MARINA rue Jean Bertin		
2017.12.23	FIN	marché d'entretien des espaces verts	GABRIEL ESPACES VERTS	87 200,46 €
2017.12.24	FIN	mission contrôle technique - gymnase des plantes	SOCOTEC	21 510,00 €
2017.12.25	FIN	Consultation mission Sécurité et Protection de la Santé (SPS) – Gymnase des plantes	APAVE	4 788,00 €
2017.12.26	FIN	Consultation mission Ordonnancement, Pilotage, Coordination (OPC) – Gymnase des plantes	OXYLIUM	33 330,00 €
2017.12.27	FIN	ALIENATION MATERIEL - AUTOLAVEUSE		
2017.12.28	FIN	ALIENATION D'UN MATERIEL – BERLINGO CITROEN 8462 YH 45		
2017.12.29	FIN	ALIENATION D'UN MATERIEL – PORTEUR BENNE VI B80		
2017.12.30	FIN	ALIENATION D'UN MATERIEL – TATAMIS		

La séance est levée à 22h45.

Le Maire,

Jean Vincent VALLIES